

CORRESPONDANCE

AU SUJET DE LA TAILLE

L'article de notre regretté collaborateur l'abbé Berthet, qui portait ce titre, lui a valu, après sa mort hélas ! plusieurs lettres de lecteurs des Annales. J'ai reçu celles qui lui étaient adressées à la Librairie Armand Colin. Je les résume brièvement : on nous saura gré de ne pas laisser se perdre ces indications.

HENRI BAULIG, après avoir rappelé l'article de Littré au mot *Taille* de son *Dictionnaire* (Littré citait le témoignage de Voltaire dans l'*Essai sur les Mœurs*, 84¹ : « Ce mot de taille venait de l'usage des collecteurs de marquer sur une petite taille de bois ce que les contribuables avaient donné ») — témoigne qu'il a encore vu la taille en usage pour le pain entre 1880 et 1890 dans la Brie. Je puis à ce témoignage joindre le mien : j'ai vu, à la même époque, la même taille en usage, pour le pain également, à Baume-les-Dames dans le Doubs. Je n'ai pas souvenir qu'à la même époque elle fût encore en usage à Besançon, car j'en fus frappé aux environs de 1890 comme d'une nouveauté.

Dans la Mayenne, l'usage persisterait, au témoignage de M. DELATOCHE, secrétaire de la Société d'Économie et de Sciences Sociales fondée par Le Play. Il écrivait à Dom Berthet, de Soulgé-le-Bruant (Mayenne) :

Beaucoup de boulangers tiennent encore aujourd'hui de cette façon le compte de leurs clients. Ils se servent de baguettes de châtaignier, d'environ 80 cm. de long, que l'on fend par le milieu. Le boulanger garde une moitié de la baguette, le consommateur emporte l'autre — et chaque fois que celui-ci vient chercher du pain, il apporte sa baguette que l'on rapproche de la baguette laissée chez le boulanger. On pratique avec un couteau un nombre de coches égal au nombre des livres de pain emportées, à la fois sur les deux parties réunies. Leur rapprochement fait foi de l'exactitude du compte. Après paiement, on fait sauter les coches avec le couteau, de façon à rendre le bois lisse — et l'on continue plus loin jusqu'à ce que la baguette soit entièrement utilisée.

Témoignage analogue de M. C.-M. PARRIAUD, directeur du Collège Impérial de Rabat. Il s'agit de l'Ain :

1. Ce texte est rappelé également dans le Larousse du xx^e siècle, sans références d'ailleurs.

Jusqu'à la guerre de 1914, écrit M. Parriaud, j'ai vu dans mon pays, Pont-de-Vaux (Ain), du moins dans la boulangerie où se servaient mes parents, inscrire le pain de cette façon. Je suis allé souvent moi-même le chercher, emportant « l'ouche », c'est-à-dire la moitié de la planchette en notre possession, laquelle s'ajustait par un biseau au talon de celle que conservait le boulanger.

Chaque livre se marquait d'un trait de couteau-scie, tiré en une seule fois sur les deux planchettes ajustées l'une à l'autre de façon invariable à l'aide du biseau. On marquait même les demi-livres par des demi-traités en face l'un de l'autre sur les bords extérieurs, ce qui nécessitait deux petits coups de scie indépendants.

Le boulanger avait derrière son comptoir, contre le mur, accrochées à une ficelle par leur talon à biseau, les ouches qui demeuraient chez lui, chacune portant sans doute le nom du client. Peut-être aussi les familles ayant plusieurs fournisseurs avaient-elles plusieurs ouches avec le nom du boulanger sur chacune ?

M. Parriaud ajoute ces notations de psychologie fort curieuses :

Cette pratique avait dû s'imposer à l'époque où clients et fournisseurs étaient illettrés. A celle dont je parle, elle était restée une commodité assez grande pour des gens qui ne tenaient pas à se compliquer l'existence. D'ailleurs, le système de l'inscription sur un carnet existait concurremment, et — voyez comme on juge des choses quand on a peu voyagé — je le trouvais offensant en y voyant une mesure de prudence, tandis que le trait de scie sur l'ouche ne me paraissait pas signifier autre chose que : « Je vous donne tant de livres de pain, vous me payerez quand vous pourrez. »

Il y avait aussi des gens qui payaient le pain au comptant — et que, parmi ceux-ci, figurassent des meilleures familles bourgeoises du pays (qui en compte plus d'une) ne laissait pas de m'étonner. En tant que fils de commerçant, j'avais le sens du crédit — c'est-à-dire de la confiance. Je parle d'une époque où ce mot avait son sens plein.

J'ajouterai que j'ai vu (dans le Bugey je crois) des boulangers laisser sur le seuil de la porte du client qui ne se trouvait pas là lors de leur passage, le pain fiché d'une baguette grossièrement équarrie et marquée de traits de scie représentant le sens du poids. Il s'agissait là non plus d'une ouche, mais d'une facture de livraison d'un usage pratique.

Enfin, voici un témoignage d'origine belge. Il est fourni par M. GÉRARD VAN ACKER, bibliothécaire, Merelbeke.

... Je suis persuadé que vous avez indiqué l'origine véritable du mot *taille*. Je veux seulement attirer votre attention sur un texte de 1070 concernant l'avouerie de Harnes, domaine de l'abbaye gantoise de Saint-Pierre (A. Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye*, I, n° 146). Il est stipulé que « statutiones quae plebeia lingua *kerve* vocantur, super quoslibet Sancto Petro attinentes non agat ». — Le mot souligné est un mot néerlandais (et donc flamand aussi, *kerf* — mais au pays flamand on dit *keroe* (prononcer *querve*), qui ne signifie pas autre chose qu'entaille, *coche*. Nous connaissons aussi le mot *kerf-stok* qui, littéralement revient à bâton (*stok*) à entailles, mais on le traduit par taille (comme dans votre texte de 1632, « taille au baston »). Dans la Flandre, au moyen âge, on a connu la taille, d'habitude, sous ce nom : influence probable du latin usuel des chartes *tallia* ; mais il résulte de la charte de 1070 qu'on a également employé *kerf*. Et l'on peut dire que le néerlandais, mieux que le français, a conservé le sens primitif de taille dans sa traduction de *kerf-stok*, la seconde partie du mot ne pouvant être prise dans un autre sens que celui de bâton.

M. Gérard van Acker ajoute :

Nombre d'expressions néerlandaises reflètent l'emploi primitif de *kerf-stock* et de *kerf* : *op de kerf halen*, littéralement chercher sur la taille, prendre à crédit ;

dat gaat buiten de kerf, litt. cela dépasse l'entaille, cela passe toutes les bornes ; *op de kerfstok zetten*, litt. indiquer sur la taille, porter en compte ; *de kerfstok afdoen*, effacer la taille, payer ce qu'on doit ; *de kerfstok is vol*, la taille est pleine, la mesure est comble ; *hij heeft veel op zye kerfstok*, il a pour beaucoup sur sa taille, il n'a pas la conscience nette. — En français, je ne connais qu'une expression qui rappelle cet usage : « prendre à la coche », c'est-à-dire prendre à crédit.

Dans une autre direction, M. SAUVAGE, l'éminent connaisseur des choses normandes, écrivait à Dom Berthet le 2 juin 1950 pour lui communiquer un passage de la conclusion de son *Histoire de l'abbaye de Troarn*, allégué par MM. Blache et Latouche, et dont il tenait à lui communiquer le texte original. Il s'agit de l'article de Dom Berthet intitulé *Abbayes et exploitations : l'exemple de Saint-Claude* ¹.

Nous ne voulions d'abord découvrir dans les Archives de Troarn que des renseignements sur l'histoire des relations économiques et sociales dans un quartier de la Vallée d'Auge. L'insignifiance et la rareté des documents « spirituels » que l'on a conservés nous disposaient à cette attitude. L'évidence, pourtant, nous a instruit. Les actes mêmes de l'abbaye de Troarn les plus pénétrés de l'esprit utilitaire, décelent chez les moines et chez leurs clients d'autres préoccupations que les seules préoccupations du siècle. Les actes les plus « économiques » de l'abbaye sont marqués du caractère religieux. Le rôle de Saint-Martin de Troarn comme banque, comme maison de crédit, fut réel sans aucun doute — mais subsidiaire : l'abbaye se livra, pour son profit immédiat d'abord, et pour le profit, par contre-coup, des populations rurales, à des entreprises de finance ; mais la nature de ces entreprises fut troublée, faussée, si l'on veut, par le sentiment religieux. Au XI^e, au XII^e, au XIII^e siècle, jusqu'au développement de l'autorité centrale et à l'ingérence de ses officiers, à l'époque du rôle économique réel et variable des monastères, les moines de Troarn unissaient les soucis spirituels aux temporels. Jusqu'à la fin il demeura toujours quelque chose de cette union primordiale. — En somme, nous estimons, simplement, qu'il ne convient pas d'oublier qu'une abbaye est une institution religieuse ²...

Et M. Sauvage d'ajouter : « Cette longue citation, dont je m'excuse, découvre, je crois, mon point de vue plus nuancé que celui des auteurs qui m'ont fait l'honneur de me lire, et, je le crois aussi, tout proche du vôtre. » — LUCIEN FEBVRE.

LE MOT D'UNE ÉNIGME ?

J'ai été, comme bien d'autres — André Allix pour ne citer que lui — assez perplexé quand il m'a fallu rendre compte, ici, du second volume de *La France économique et humaine* d'Albert Demangeon ³. Or, voici que Jean Gottmann m'écrivit une lettre d'où j'extrai le passage suivant :

Vous avez, m'écrivit-il, dans votre compte rendu, mis le doigt très justement sur les inégalités du plan — et, en particulier, sur la dispersion de l'étude de la circulation. Ayant vécu auprès de Demangeon les années où il écrivait ce livre, je crois

1. *Annales (E. S. C.)*, janvier-mars 1950, p. 68. Voici le texte de M. Blache : « On peut répéter avec M. Latouche que les Chartreux..., lorsqu'ils sont venus chercher dans les montagnes du Vercors une retraite presque inaccessible, n'avaient pas l'intention de coloniser le pays et ouligner avec M. Sauvage qu'une abbaye est une construction religieuse. »

2. *Histoire et développement économique d'un monastère normand au moyen âge. L'abbaye de Saint-Martin de Troarn au diocèse de Bayeux, des origines au XVI^e siècle*, Caen, 1911, in-4^o, p. 282-283.

3. Voir mon compte rendu dans les *Annales*, t. IV (1949), p. 64 et suiv.